



Compte rendu de réunion de l'Atelier participatif

5 septembre 2019



Annie PINEAU

Coordonnatrice du Pôle Territorial Roseraie & Justices Madeleine Saint-Léonard

M. Bourgeteau,

Directeur de la Régie de Quartier d'Angers

Nous sommes à 18 jours avant l'ouverture au public et à 11 jours des premiers aménagements dans l'espace Frédéric Mistral. IL y a quelques points de finition à régler pour l'ouverture le 23 septembre. De plus, les conditions d'installation seront réfléchies ensemble aujourd'hui.

Le diagnostic de fin de chantier sera présenté par M. Renard pendant la séance collective. Les questions individuelles seront traitées ensuite.

Ordre du jour est le suivant :

- 1 - Point sur la fin du chantier
- 2 - Rappel de l'organisation Déménagement/Emménagement (Adresse, lignes internet et téléphonie)
- 3 - Signature Convention – Etats des lieux, remise des clés
- 4 - Point matériel - Signalétique (Bureaux privatifs, Salles communes dont salle de pause – Distributeurs...)
- 5 - Organisation ouverture locaux -Accueil et mise en sécurité

- 1- Point sur la fin de chantier

IL reste beaucoup de points à finaliser :

Nous sommes face à une échéance capitale : la commission de sécurité a lieu lundi 9 septembre afin d'obtenir l'autorisation d'ouverture du bâtiment.

Un gros nettoyage sera effectué pour permettre l'emménagement dans les meilleures conditions.

Les travaux de signalétique et d'aménagement du mobilier des salles et bureaux nomades seront encore en cours pendant la semaine du 16 septembre, ainsi que quelques finitions qui n'auront peut-être pas été acceptées en l'état.

Les coordonnées du chef électricien seront transmises pour l'installation des opérateurs (aide à la mise en branchement de l'adsl).

Intervention de J.P Durand :

Les boxes internet fonctionnent uniquement avec le câblage Adsl. La fibre sera installée ultérieurement.

Chaque association est responsable du transfert de ses lignes téléphoniques. Les délais (1 à 2 mois) sont assez longs par conséquent, si le transfert n'a pas été effectué à la date du 23 septembre, les sonnettes de l'interphone étant reliées à la ligne téléphone, ne seront pas opérationnelles.

Le contrôle d'accès a été mis en place. Les badges seront prêts pour l'ouverture au public.

Etat des lieux : il reste une incertitude sur la disponibilité de tous les badges et des clés demandées mais chaque association aura ce qu'il faut pour accéder et Mme Taveau & Mr Bourgeteau passeront pour noter ce qui a été déjà remis (traçabilité).

2- Organisation déménagement/aménagement

Les plannings des jours de déménagements ont été transmis par la ville d'Angers et auront lieu du 16 au 20 septembre.

Les états des lieux d'entrée ainsi que la remise des clés seront assurés par la régie de quartiers d'Angers.

Le 16 au matin, la Régie de quartiers d'Angers sera présente pour son emménagement. L'un des agents d'accueil sera présent le matin toute la semaine et pourra gérer les allers-venues des camions et des cartons.

Annie Pineau propose de faire circuler de nouveau une fiche par mail à chaque association pour proposer les dons entre associations et mettre en circulation du mobilier.

Prise en charge par les déménageurs des cartons à livrer dans le local de stockage : Le numéro du lieu de stockage n'a pas été transmis à toutes les associations. Une relance auprès du service concerné sera faite.

Aménagement des locaux privatifs : Les percements aux murs seront possibles.

Adressage du courrier à compter du 23/09 et localisation GPS de l'adresse 4 allée des Baladins. La ville a validé l'adresse et le suivi pour l'enregistrement administratif de l'adressage cependant la procédure est longue.

3- Intervention de Virgine Taveau : chargée de la gestion locative au service des bâtiments

Les dépenses d'électricité au niveau du stockage ne seront pas facturées car c'est juste une zone de passage.

Les charges annuelles seront facturées au prorata de la durée de présence en 2019. Soit du 23 septembre au 31 décembre 2019.

Il manque encore quelques récépissés Préfecture de certaines associations. Ils pourront être transmis lors de la signature des conventions et du Conseil de maison, au service du bâtiment (au 41 bd Pierre de Courbertin) les 9-10-11 septembre.

Un arrêté du Maire sera pris le 16/09 pour déclarer ouvert l'espace FM suite au passage de la commission de sécurité. Le règlement intérieur sera notifié par courrier recommandé ultérieurement.

En cas d'occupation de locaux vides appartenant à la Ville d'Angers, il faudra prévoir un état des lieux de sortie (si cela n'a pas été prévu déjà)

La gestion et le paramétrage des badges se feront à l'accueil de l'EFM.

4- Signalétique

M. Le Maire étudie la création d'une signalétique en haut du bâtiment afin de rendre l'EFM visible de loin.

Au sein de l'EFM :

- La signalétique des différentes associations hébergées à l'EFM sera indiquée près de l'accueil.
- Proche des escaliers : Un panneau indiquant les noms des associations et leur étage
- Proche des salles : un plan et un écran indiquant l'occupation des salles
- Signalétique au niveau des bureaux : une étiquette portant le nom de l'association
- La signalétique sous plafond a été abandonnée par la ville car les plafonds étaient trop bas

Toute la signalétique ne sera peut-être pas encore finalisée.

Les salles de réunion seront équipées de tables et chaises. Les bureaux nomades seront équipés d'un bureau et d'1 ou 2 chaises.

Aménagement de la cafétéria :

Recherche de 2-3 micro-ondes à mutualiser, 2 grands frigo à mutualiser : quelle solution ?

Proposition par M.Bourgeteau d'un achat groupé de 2 frigos avec participation volontaire des associations (chez Envie Anjou ?) Un mail sera envoyé à chaque association pour confirmer sa participation financière. L'installation sera effectuée par la Régie de Quartiers d'Angers.

5- Organisation de l'ouverture des locaux – accueil et mise en sécurité

Présence de 3 agents d'accueil : Madoline Ménard – Anna Ekoulé – Christine Lavallard

- Formation à la langue des signes (3 jours en Août)
- Besoin de connaître les associations avec qui elles seront en contact
- Formation à la gestion des équipements (clés, Badges),
- Formation sur la sécurité incendie et protocole des bâtiments le 17/09
- Préparation du système de réservation des salles et bureaux en interne car pas de possibilité d'utiliser le logiciel de la ville d'Angers.

La réservation des salles est exclusivement réservée aux associations hébergées à l'EFM. Cependant, M. Le Maire et Mme Moreau se réservent le droit à l'aube de 2020, de faire bénéficier à d'autres associations d'Angers l'accès aux salles si le bâtiment était sous-occupé.

Présentation du logiciel de réservation des salles :

Page d'accueil avec 5 onglets dont un onglet **sécurité** (documents en lien) qui sera ajouté.

Onglet « Réserver » : réservation de salles ou bureaux nomades, détail des caractéristiques (superficie, disposition, accessibilité, localisation dans le bâtiment)

Onglet « Equipe » : Composition de l'équipe

Onglet « contact » : formulaire de demande de réservation

Rappel des règles de sécurité de base : co-responsabilité

Mise en place de la formation des agents d'accueil, ainsi que la formation pour chaque association à l'évacuation incendie avec attestation de formation signée. Ensuite, un exercice d'évacuation sera organisé en situation avant la fin de l'année 2019.

Début octobre, un atelier participatif sera proposé.

Evolution des règles d'accès :

- Avant 8h30 et après 19h = entrée par la rue François Mauriac
- A partir de 19h = présence d'un Agent de sécurité (GIP) pour assurer la fermeture de l'équipement jusqu'à 22h. Il vérifie tous les espaces communs avant la mise sous alarme.
- Fermeture de l'équipement et mise sous alarme à 22h. Pas d'accès au bâtiment le dimanche.

Une évaluation des conditions d'accès au bâtiment sera effectuée à l'issu des 3 mois (jusqu'à fin 2019). Ensuite, l'accessibilité entre 22h et 7h sera étudiée.

Intervention de l'Association ATD ¼ monde sur la restriction de l'horaire de fermeture de 22h :

M. Bourgeteau indique qu'au début des ateliers participatifs, une fiche avait été remplie sur les créneaux horaires d'accès des associations. L'horaire de 22h a été choisie en fonction de ces fiches. Cela a été étudié collectivement et la municipalité a tranché. M. Bourgeteau s'engage à faire remonter l'information auprès des élus.

Annie Pineau répond au nom de Mme Moreau : la décision a été prise dans l'objectif d'assurer la sécurité des usagers et des associations hébergées. A l'issue de la période d'observation, Madame Moreau pourra décider ou non de revisiter les heures d'accessibilité. En effet, la décision a été prise en fonction du contexte particulier sur ce territoire aujourd'hui et de l'histoire de l'équipement.

Mme Noirot rappelle que la ville, en choisissant d'ajouter un agent de sécurité (coût pris en charge par la ville), a pour objectif de mettre en place des conditions de sécurité afin de dégager la responsabilité des associations de la fermeture du bâtiment (dans le règlement intérieur initial, chaque association sortant en dernier de l'équipement devait assurer la mise sous alarme).

Explication du contexte de sécurité lié au territoire de la Roseraie :

Intervention de Mme Noirot : chargée de la prévention et de la sécurité à la ville d'Angers

Il y a la présence d'agents de tranquillité et de médiation du mardi au samedi de 19h30 à 1h30. Ils interviennent sur l'espace public (Flyer « Médiaction » distribué)

Les polices municipale et nationale sont aussi à disposition de l'EFM pour les aspects de sécurité.

Comment être conjointement responsables ?

Les agents d'accueil sont présents en journée lorsque les portes sont ouvertes et des personnes extérieures seront amenées à entrer. En Cas de difficultés, elles auront besoin de soutien.

- IL existe aussi le GTTP pro (groupe territorialisé de tranquillité et prévention) dont fait partie la mission locale & la régie de Quartiers : le groupe a mis en place des outils pour permettre d'être en alerte des comportements violents ou agressifs.

Vos prochains rendez-vous :

- Le Jeudi 12 septembre : zoom à la roseraie 8h45 au Centre Jean Vilar & rencontre à 19h30 des commerçants de la place Jean Vilar et associations de l'EFM au Centre Jean Vilar
- Le Lundi 16 septembre : états des lieux respectifs
- Le Lundi 23 septembre : Ouverture de l'accueil de l'EFM
- Le Jeudi 10 octobre 2019 : Inauguration de l'EFM

Présence de Monsieur Le Maire aux environs de 11H-12H (créneau à confirmer)

PORTES OUVERTES jusqu'à 14h

Réaction de plusieurs associations : le jour de l'inauguration est en plein milieu de la semaine et beaucoup de bénévoles travaillent

Le projet « Innover à la Roseraie » focalisé autour du numérique : appel à remplir le questionnaire pour exprimer les besoins et permettre l'apport de réponses adaptées par le réseau des services publics de la Roseraie mobilisés.